Etablissement Public
Foncier de Lorraine

BUREAU DU 12 OCTOBRE 2016

Délibération N° B16/104

PROGRAMME PLURIANNUEL D'INTERVENTION 2015-2019
POLITIQUE DE TRAITEMENT DES FRICHES ET DES SITES ET SOLS POLLUES

CONVENTION DE MAITRISE D'ŒUVRE

VANDOEUVRE-LES-NANCY – Caserne Faron - Reconversion – M
P09RM40X002

Le Bureau de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine, agissant en vertu des délégations accordées le 23 juin 2015 par le Conseil d'Administration (délibération N° 15/015 portant adoption du Règlement Intérieur),

Vu le décret N° 73-250 du 7 mars 1973 modifié, portant création de l'Etablissement,

Vu le programme pluriannuel d'intervention 2015-2019 approuvé le 4 mars 2015,

Vu la sollicitation de la commune de Vandœuvre-lès-Nancy pour une intervention de l'établissement dans le cadre de la requalification de la caserne Faron située sur son territoire communal en vue de créer un nouveau quartier,

Sur proposition du Président,

- approuve l'engagement d'une mission de maîtrise d'œuvre et des diagnostics techniques préalables au désamiantage et à la déconstruction du site susvisé ; le montant prévisionnel de l'opération est de 300 000 € TTC pris en charge à 80% par l'EPFL et 20% par la commune de Vandœuvre-lès-Nancy.

- laisse le soin au Directeur Général de signer avec la commune de Vandœuvre-lès-Nancy la convention de maîtrise d'œuvre annexée à la présente délibération, et de procéder, en tant que de besoin, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

Le Président du Conseil d'Administration,

Julien FREYBURGER

VU ET APPROUVE
LE 24 OCT. 2016
Le Préfet de Région,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général pour les Affaires
Régionales et Européennes
Jacques GARAU